

DESTINATAIRES :

Éric Scheer  
Préfecture (2 exemplaires)  
Site internet [www.kunheim.fr](http://www.kunheim.fr)  
DNA  
L'ALSACE  
Affichage (4 exemplaires)

Nos Réf. : ES/CI

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 12 mai 2011**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 12 mai 2011, à 20 heures 30, sous la présidence de Eric Scheer, maire, en présence de 15 membres. Sont absents excusés : Sylvia Bollenbach et Dorothée Kretz (procuration à Isabelle Beyer).

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2011**

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2011, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers présents.

### **2. D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) : école numérique rurale**

Le conseil municipal **valide** le plan de financement de l'équipement informatique des salles de classe de l'école élémentaire Jules Verne, éligible à la D.E.T.R. 2011.

### **3. Taxes d'urbanisme : admission en non valeur**

Le conseil municipal **approuve** l'admission en non valeur de la somme de **62 €** concernant une fraction de la taxe locale d'équipement.

### **4. Tableau des emplois communaux : modification**

Le conseil municipal **décide** d'actualiser le tableau des emplois communaux et de solliciter la suppression de 5 emplois vacants, sans utilité à court terme.

### **5. Règlement du P.O.S. : dispositions favorisant la performance énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat**

La loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique permet aux communes d'autoriser le dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) à condition que les constructions remplissent les critères de performance énergétique ou comportent des

équipements de production d'énergie renouvelable. Il est précisé que le dépassement du COS ne peut être autorisé que sous réserve du respect des autres règles du plan d'occupation des sols.

Considérant que la commune souhaite favoriser les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable en instaurant un bonus de densité, le conseil municipal **autorise**, sur les secteurs de la commune où un COS a été défini, le dépassement de ce COS dans la limite de 20 %, en application des règles de l'article L 128-1 du code de l'urbanisme, dans le respect des autres règles du P.O.S.

## **6. Musique « Echo du Rhin » : acquisition et révision des instruments de musique**

Le conseil municipal **décide** d'acquérir de nouveaux instruments de musique qui seront mis à la disposition de l'association précitée par avenant à la convention de mise à disposition des locaux. Le conseil municipal **décide**, par ailleurs, de faire procéder à la révision des instruments plus anciens dont la commune est propriétaire.

## **7. Distribution des publications communales : fixation des tarifs de vacation**

Le conseil municipal **décide**, en complément des dispositions adoptées par délibération du 17 février 2011 point 5 **d'autoriser** le maire à faire appel à du personnel vacataire, recruté par arrêté, pour des diffusions de plis communaux et **fixe** le montant de la vacation allouée à cet effet.

## **8. Syndicat mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges : modification des statuts**

Dans sa séance du 31 mars 2011, le Syndicat mixte pour le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) Colmar-Rhin-Vosges a adopté la modification de ses statuts consécutive à la prise de compétence en matière de préparation et de suivi de SCoT de la Communauté de communes de la vallée de Munster, qui se substitue à ses communes membres au sein du Syndicat mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges.

Le conseil municipal **approuve** les statuts modifiés suite à ce changement.

## **9. Centrale nucléaire de Fessenheim : résolution demandant l'arrêt définitif de la centrale**

**Eric Scheer** fait le point sur l'appel de l'association « stop Fessenheim » aux élus alsaciens, pour signer le texte transmis à l'ensemble des conseillers par voie informatique.

Il informe, par ailleurs, les conseillers que l'association trinationale de protection nucléaire ATPN propose aux conseillers municipaux de voter une résolution de manière collective.

Considérant d'une part la disparité des avis concernant l'énergie nucléaire en général et la situation spécifique de la centrale de Fessenheim d'autre part, le conseil municipal **décide** de ne pas donner suite à une résolution de cette nature prise au nom et pour le compte de la commune, mais de laisser chaque élu prendre position à titre personnel sur le sujet.

## **10. Déclarations d'urbanisme**

**Patrick Vimont rend compte** des dossiers d'urbanisme examinés, par la commission technique, le 12 mai 2011 :

les demandes de permis de construire de :

- **Michael Bors** pour la construction d'un abri de jardin, au 6d, rue du Nord, en zone UC, SHON cumulée de 168 m<sup>2</sup>, COS de 0,40 pour un COS maximal de 0,5,
- **Philippe Riess** pour la construction d'une véranda, au 24, rue du Giessen, en zone UC, SHON cumulée de 261 m<sup>2</sup>, COS de 0,32 pour un COS maximal de 0,5,
- **Christophe Beudat** pour la construction d'une maison individuelle, lotissement « Les Pommiers » (lot 4) en zone NA avec application des règles de la zone UC, SHON cumulée de 124 m<sup>2</sup>, COS de 0,24 pour un COS maximal de 0,5,
- **Cédric Urban** pour la construction d'un garage préfabriqué, 16, rue du Giessen, en zone UC, SHON cumulée de 159,47 m<sup>2</sup>, COS de 0,20 pour un COS maximal de 0,5,
- **Sébastien Ebran** pour la suppression de la porte de garage, l'ajout d'un soupirail et d'une porte de sortie secondaire et d'un garage monocoque, rue Albert Schweitzer, en zone UA, SHON cumulée de 128,46 m<sup>2</sup>, COS de 0,27 pour un COS maximal de 1.

les déclarations préalables déposées par :

- **Colette Seiler** pour la division d'un terrain pour construction au 15, route de Colmar,
- **Jean-Jacques Kretz** pour la construction d'une véranda au 7, rue du Nord,
- **Cédric Urban** pour la pose de clôtures au 16, rue du Giessen,
- **Philippe Riess** pour la pose d'une clôture et de deux escaliers au 24, rue du Giessen,
- **Sébastien Weller** pour la construction d'un abri de jardin et d'un abri à bois au 19, rue des Lilas,
- **François Munier** pour l'ajout d'un chenil à une construction existante au 127, rue des Vosges,
- **Roger Umbhauer** pour la pose de clôtures au 4, rue des Muguets,
- **Laurence Umbhauer** pour la pose d'une clôture au 27, rue des Cerisiers.

## **11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**

### **Commissions communales**

25.03.11	B. Bahls	Remise des prix du concours des maisons fleuries
02.04.11	B. Bahls	Haut-Rhin propre
05.04.11	E. Scheer	Commission communale des impôts directs
08.04.11	D.Gault	Commission « Périscolaire et CEL »
13.04.11	E. Scheer	Commission du « comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires »
15.04.11	B. Bahls	Groupe de travail « entrée sud »
15.04.11	E. Scheer	Réception des nouveaux habitants
05.05.11	B. Bahls	Commission sécurité et prévention
12.05.11	P. Vimont	Commission « technique, urbanisme et développement durable »

### **Structures intercommunales**

31.03.11	E. Scheer	Comité syndical du Syndicat mixte pour le SCoT CRV
04.04.11	P. Vimont	CCPdB – conseil communautaire
12.04.11	E. Scheer	Comité syndical du Parc à grumes
27.04.11	J. Obrecht	Comité syndical de la Brigade Verte
28.04.11	E. Scheer	Comité syndical du SIVU du Giessen
05.05.11	Y. Heintz	Réunion AIREL
09.05.11	P. Vimont	CCPdB – conseil communautaire

## 12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) le maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption** : Eric Scheer informe les conseillers qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur un immeuble rue des Tilleuls, ainsi que sur des terrains route industrielle, ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.
- **Tarifs de la halte-nautique** : Eric Scheer informe les conseillers qu'il a actualisé, par arrêté, les tarifs de la halte-nautique comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 :

	bateaux de moins de 15 mètres	bateaux de 15 mètres et plus
1 nuitée	<b>5,40 €</b>	<b>10,80 €</b>
10 nuitées	<b>54,00 €</b>	<b>108,00 €</b>
Jeton douche	<b>1,75 € l'unité</b>	
Caution clef	<b>15,00 € l'unité</b>	

Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 les plaisanciers doivent, en outre, acquitter la taxe de séjour communautaire.

- **Tarifs de stationnement des commerces ambulants** : Eric Scheer informe les conseillers que, pour tenir compte des frais de mise à disposition du branchement électrique place de Gaulle, il actualisera, par arrêté, les tarifs de stationnement des commerces ambulants votés par délibération du 18 janvier 2008, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

Commerces ambulants :

Stationnement ponctuel 21 €/arrêt/jour

Stationnement régulier 6 €/arrêt/jour

Les droits de stationnement des cirques restent fixés à 20 € pour une période maximale de 72 heures, puis 10 €/tranche de 24 heures supplémentaire entamée, avec versement d'une caution de 150 €.

- **Ligne de trésorerie – renouvellement** : en raison du versement stabilisé des recettes fiscales mensuelles de la commune, il est possible de réduire la couverture de trésorerie ; le maire sollicitera donc prochainement, dans le cadre de ses compétences déléguées, le renouvellement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € au lieu des 800 000 € du contrat actuel.
- **Principaux marchés passés depuis le 24 mars 2011** :

N°	Objet	Titulaire	Montant € HT	Montant € TTC
1	Mise en place de portails et clôtures rue du Pont	Fréquence Fermetures	1 635,65	1 956,24
2	Isolation maison communale rue des Vosges	CF Zinguerie	4 014,00	4 800,74
3	SDF - nouveau revêtement de la piste de quilles	Bär Design	7 280,00	8 706,88
5	Mairie - acquis 2 ordinateurs et autre matériel informatique	AMS	4 150,40	4 963,88
	<b>Aménagement Entrée Sud</b>			
6	Lot 1 : terrassement et génie civil	Pontiggia	31 976,70	38 244,13
	Lot 2 : mobilier urbain bois	Menuiserie Spindler	9 746,10	11 656,34
	Lot 3 : fourniture matériel et plantation	Comptoir Agricole	914,85	1 094,16

### 13. Divers

**Calendrier** : prochaine réunion du conseil municipal : lundi **20 juin 2011 à 20 h 30**

**Cadeaux** : le conseil municipal **décide** d'octroyer des cadeaux à **André Gugelmann**, en remerciement pour les services rendus à la commune en sa qualité de chef de corps durant ses 10 années de fonction (depuis le 13 décembre 2000), **Christophe Lalagüe**, trésorier de Muntzenheim, qui a sollicité une mutation à Kaysersberg à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Subventions exceptionnelles** : le conseil municipal **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle à l'amicale du centre de secours de Neuf-Brisach pour la garde du drapeau et à la clique d'Obersaasheim qui ont participé à la cérémonie de passation de commandement au CPI entre André Gugelmann et Pascal Roeder le 7 mai dernier. Les conseillers **remercient** l'ensemble des personnes qui se sont impliquées ou ont participé à cette cérémonie.

**Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs** : les décrets n° 2010 – 1254 et 2010 – 1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique imposent la mise à jour des dispositions existantes avec effet au 1er mai 2011. A compter de cette date, les communes du département du Haut-Rhin seront désormais situées soit en zone de sismicité modérée (code 3) soit en zone de sismicité moyenne (code 4). La commune de Kunheim passe ainsi d'un classement en zone de sismicité faible à un classement en zone de sismicité modérée. Ces dispositions sont affichées en mairie et consultables à l'accueil ou sur le site de la commune [www.kunheim.fr](http://www.kunheim.fr)

**Composition de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale)** : l'arrêté préfectoral n° 2011 – 095 – 13 du 5 avril 2011 fixe la liste des membres de la CDCI. Cette liste est affichée en mairie et consultable à l'accueil ou sur le site de la commune [www.kunheim.fr](http://www.kunheim.fr)

**Préfet Haut – Rhin** : Pierre-André Peyvel quitte le Haut – Rhin où il sera remplacé par Alain Perret.

**Diagnostic et schéma directeur des réseaux d'assainissement** : **Eric Scheer** présente en séance le pré-zonage d'assainissement, l'étude des scénarios d'assainissement ainsi que la proposition de zonage confiés à IRH ingénieur conseils par la Communauté de communes du Pays de Brisach.

**Randonnée cyclotouristique des 17 et 18 juin 2011** : la base aérienne 901 organise cette manifestation qui traversera Kunheim par la RD 468 dans le sens Artzenheim – Biesheim le vendredi 17 juin après-midi.

Fait à Kunheim, le jeudi 19 mai 2011,  
le maire,

Eric Scheer.